

Compte rendu visioconférence avec le recteur de Créteil Vendredi 6 novembre 2020

Participants à la visioconférence :

Pour le rectorat :

Daniel Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil,
Christine Darnault (Directrice de cabinet adjointe), Gérard Jock (Proviseur Vie Scolaire)

Pour la Peep :

Myriam Menez (AD 94), Anne Sophie Lapotre (AD 93), Anne Godard (AD 77), Catherine Haroutunian (PEEP sup)

Autres représentants de parents :

FCPE 77, FCPE 93, FCPE 94, UNAape 77, UNAape 93, UNAape 94

Le recteur commence la réunion en expliquant que l'organisation initiale de l'hommage à Samuel Paty a été entièrement remise en cause suite à l'attentat de Nice. Les remontées des établissements ont fait état de très peu d'incidents (moins d'une trentaine, répartis du 1^{er} degré au lycée). Les brigades Valeurs de la République sont intervenues pour chacun des cas, et il n'y a eu que de très rares signalements auprès du procureur.

Cependant, la journée de lundi n'était que les prémices d'un travail sur la laïcité et les valeurs de la République qui débouchera sur la journée consacrée à la laïcité le 9 décembre.

Les modifications du protocole sanitaire avec la mise en place d'une partie des cours en distanciel ne concernent actuellement que le lycée. Au moment où se tient cette réunion, il n'est pas prévu de modification pour les écoles et les collèges. Ne pas prendre en charge totalement les collégiens ne serait pas raisonnable, ils ne peuvent pas être laissés à eux-mêmes. De plus, en collège, les classes sont moins surchargées et les effectifs bien en deçà de ceux des lycées (maximum 30 contre 35). Quant aux lycées professionnels, l'organisation peut être le plus souvent ramenée à la solution des collèges et le recours au distanciel sera très limité sauf pour les quelques lycées professionnels dont les locaux sont exigus (quelques cas pour des établissements professionnels dispensant des formations tertiaires).

Dans le cas de cours en distanciel, il est indispensable qu'un vrai emploi du temps fasse apparaître clairement le travail à domicile et les visioconférences afin d'éviter les déboires du premier confinement où, pour certaines classes, des visioconférences simultanées dans des matières différentes se catapultaient. De plus, le 50% des effectifs d'une classe présent n'est pas la demande : le 50% concerne le volume des cours en présentiel et c'est la limite basse, l'objectif étant d'assurer un maximum de présentiel et de limiter au maximum le temps hors établissement. Mais **le recteur rappelle qu'en fonction de la situation sanitaire, les consignes peuvent évoluer très vite donc tout ce qui est dit aujourd'hui peut être modifié demain.**

Les parents ont été très compréhensifs sur la journée du 2 novembre mais ils souhaitent être vraiment associés à la journée du 9 décembre : le recteur regrette sincèrement que les représentants de parents aient été mis à l'écart mais souhaite effectivement qu'ils soient partie prenante des évènements qui seront organisés ce jour-là.

Des conseils d'administrations et des conseils d'école se sont tenus en présentiel, et parfois avec des organisations qui remettent en cause le cadre légal de tenue des conseils d'école. **Le recteur rappelle que les conseils d'école doivent respecter le cadre légal (donc pas à 6 !)** et tous les directeurs doivent s'y plier. S'il y a des problèmes dans le premier degré, l'IEN doit demander à la mairie de mettre le matériel à disposition. On nous a également signalé des collèges qui ont refusé de faire les CA à distance, certains arguant ne pas être équipés pour, d'autres affirmant ne pas arriver à organiser des réunions en distanciel. « Ma classe à la maison » rencontre aussi des problèmes quand les utilisateurs se retrouvent bloqués dans la « salle d'attente » numérique et que les organisateurs de la réunion n'arrivent pas à leur en autoriser l'accès : **les établissements doivent le signaler au service informatique du rectorat afin d'obtenir l'aide technique nécessaire.**

Certains lycées veulent mettre en place des organisations semaine A semaine B, **Le recteur est opposé aux organisations en alternance de semaine ; au pire des alternances d'un jour sur 2 ou de 2 jours par 2 jours peuvent être mises en place mais pas semaine par semaine. Il faut remonter les cas.** Les établissements ne semblent pas prendre la mesure des problèmes de transport avec des organisations en pointillés, d'où la demande d'organisation uniquement par journée et pas par demi-journée. Globalement les parents sont opposés aux alternances par demi-journée qui obligent les élèves à prendre les transports tous les jours. L'organisation par demi-journées remet aussi totalement en cause l'accès à la restauration scolaire, notamment pour ceux qui habitent loin ou qui bénéficient de tarifs préférentiels car ce peut être parfois le seul repas complet et chaud de la journée. **Le recteur ne semblait pas avoir pris conscience des problèmes posés par ce type d'organisation et s'est trouvé plutôt gêné par notre mise au point.** Les parents souhaitent être associés à l'élaboration du protocole, non sur le plan de l'organisation pédagogique elle-même mais sur l'organisation des rythmes scolaires.

Les parents souhaitent que l'ensemble de la communauté éducative soit associée à la mise en œuvre du protocole en réfléchissant dès maintenant à des solutions si le protocole devait se durcir. Il est encore temps d'imaginer un scénario adapté. **Les chefs d'établissements sont incités par le recteur à travailler avec les parents.**

Les parents FCPE s'interrogent sur le fait de réduire les programmes : **le recteur pense qu'on ne peut pas réduire les programmes car cela conduirait à réduire les connaissances.**

La mise en place du contrôle continu pour certaines matières du baccalauréat impose la nécessité d'une harmonisation des notes entre enseignants d'une même matière dans un même lycée : **la réflexion doit progresser au sein des établissements ; si certains enseignants persistent à refuser d'harmoniser leur notation, le corps d'inspection doit être saisi.**

Qu'en est-il du texte sur les personnes vulnérables, motif invoqué par un certain nombre d'enseignants pour justifier leur absence ? **Le texte doit arriver.**

A Noisy le Grand, des classes maternelles continuent à manger des repas froids faute de personnel : **ce n'est pas normal mais c'est du seul ressort de la mairie.**

Le 50/50 se met déjà en place mais en parallèle, des enseignants absents ne sont pas remplacés.

Des établissements sanctionnent des élèves parce qu'ils portent mal le masque alors même que les enseignants le portent eux mêmes très mal...

Dans le 1^{er} degré, les enfants qui arrivent sans masque se voient refuser l'accueil... **Non les enfants ne doivent pas être refusés. Les écoles disposent d'une réserve de masques. Si ce sont toujours les mêmes, les familles doivent être convoquées pour savoir pourquoi, et si c'est par dogmatisme, alors effectivement l'élève n'a pas à être accepté.**

Des policiers sont présents aux abords de certaines écoles dont des enseignants auraient fait l'objet de menaces. En revanche, il n'y a personne devant d'autres : **Il y a effectivement des enseignants qui ont reçu des menaces et le recteur souhaite que les abords de ces écoles soient sécurisés mais cela reste du ressort du Secret Défense.**

Il n'y a plus d'assistantes sociales : **il y a un vrai problème RH du fait du salaire actuellement en vigueur. Une revalorisation salariale va intervenir.**

Le distanciel risque une fois de plus d'être mis en place en urgence pourtant il semble que rares sont les établissements qui ont fait le bilan des moyens dont disposent réellement leurs élèves et une fois de plus des enfants vont se retrouver sans moyens pour travailler. **Le recteur va faire un rappel aux chefs d'établissement car il avait demandé dès la rentrée qu'un état des matériels dont disposaient les élèves soit effectué.**

La prochaine réunion est programmée vendredi 13 novembre

Myriam MENEZ